Nos associations doivent-elles subir financièrement la crise sanitaire ?

Lors du dernier conseil municipal, le budget communal 2021 était à l'ordre du jour. Une délibération nous a déconcertée : la diminution de moitié des subventions pour un certain nombre d'associations (à leur demande selon Monsieur le maire). Pourtant l'équipe réélue avait écrit dans son programme « Maintenir le soutien aux associations lecelloises ». Pourquoi donner des subventions exceptionnelles en 2019 au milieu de la campagne municipale pour aujourd'hui les diviser par 2, de façon arbitraire ?

Sur cette délibération, notre groupe a voté contre. Toutes les associations ont fait face à des frais fixes, y compris celles qui n'ont pas pu organiser leurs manifestations, donc zéro recette. **Les subventions n'auraient pas dû être touchées,** ceci afin d'économiser 2610 euros (sur un budget total de presque 5 millions d'euros). Tous les postes budgétaires ne sont pas à l'économie : depuis le dernier mandat, on note une augmentation des indemnités des élus de 33 % !!! En 2019 ont été versé 60 880€, en 2021 est budgété 80 000€. Selon le maire, « Je ne suis pas responsable, c'est une volonté du président de la république » ! Alors qu'il s'agit d'un plafond qui ne doit pas être nécessairement atteint.

Les élus d'Un Nouvel Horizon pour Lecelles